



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 19 juin 2026

Le jeudi 25 juin 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sis 14, rue Fortuné-Charlot, en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 33

Étaient présents :

Miloud GOUAL,	Bastien REDDING,	Marine CARPENTIER,	Franck GUILLEMIN,
Adélaïde HAMITI,	Mohamed BOUROUIS,	Anissa BOUGEANT,	Dalila KHORBI,
Casimir PIERROT,	Marie-Claire LETY,	Marylène DELAPLACE,	Diénabou KOUYATE,
Giraud PAYET,	Stéphane LARTIGUE,	Gérald BOUTEILLÉ,	Isabelle MOSER,
Housman BATHILY,	Nassira BENOUARI,	Cyril JOLY,	Landry PERQUIS,
Mustafa HECIMOVIC,	Samir AMAOUCHE,	Irina CARMINE,	Uriell MARQUEZ,
Jennifer EL OUARDANI,	Jennifer SKIBINE,	Thibault PETIT,	Manuela MELO,
Fabrice MESNAGE			

Excusés ayant donné pouvoir :

Hafid IABASSEN donne procuration à Miloud GOUAL,
Tina RAMAH donne procuration à Diénabou KOUYATE,
Régis PEDANOU donne procuration à Fabrice MESNAGE,
Florence MARQUES donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Toufik LAADJAL, Sophie VINCENT

Secrétaire :

Mohamed BOUROUIS

Objet : Adoption des tarifs et quotients 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les tarifs des différentes prestations municipales sont fixés par cette dernière.

Comme l'an dernier, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer les tarifs, ajustés à la hausse du coût de la vie pour maîtriser l'évolution du coût des charges, et quotients applicables à partir du 1^{er} septembre 2026 comme dans le tableau annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260625-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis de la Commission des finances du 23 juin 2026,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que la Commune de Montigny-lès-Cormeilles mène depuis plusieurs années différentes mesures visant à soutenir le budget des familles vis-à-vis de l'accès aux services publics de la ville, et ainsi à préserver le pouvoir d'achat des Ignymontains,

Considérant que certaines de ces prestations donnent lieu à une participation des bénéficiaires,

Considérant la hausse du coût de la vie,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De fixer les tarifs et quotients à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

QUOTIENTS		
A	- €	576,71 €
B	576,72 €	973,96 €
C	973,97 €	1 382,25 €
D	1 382,26 €	1 785,56 €
E	1 785,57 €	Et au-delà

RESTAURATION SCOLAIRE		
Quotients / Tarifs par repas	Tarifs	Tarifs PAI ou repas fourni par la famille
A	0,97 €	0,82 €
B	1,37 €	1,15 €
C	1,79 €	1,49 €
D	2,16 €	1,81 €
E	2,57 €	2,14 €
IME de Montigny	4,04 €	
Repas sans réservation préalable et pique-nique non fourni journée de grève	10,00 €	
Extérieur-Non-inscrits - Sans quotient	12,00 €	
Personnel communal, enseignant du 1^{er} degré et agents de la police nationale	4,94 €	

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260625-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Par mesure dérogatoire les familles n'habitant pas la Commune, dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles, bénéficient d'un tarif au quotient familial.

Un tarif spécifique Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants répondant aux conditions suivantes :

- Disposer d'un PAI avec l'Éducation Nationale pour raison de santé et avec la ville pour la restauration,
- Fournir le repas de l'enfant pour respecter les prescriptions médicales.

CENTRE DE LOISIRS			
Quotients / tarifs	Forfait accueil du matin	Forfait accueil du soir	Tarif horaire pour le mercredi et les vacances
A	0,81 €	1,72 €	0,64 €
B	1,03 €	1,93 €	0,91 €
C	1,24 €	2,15 €	1,19 €
D	1,46 €	2,36 €	1,46 €
E	1,66 €	2,56 €	1,72 €
Majoration prise en charge sans réservation accueils	9,60 €		
Majoration par 1/2 heure prise en charge après 19h		11,38 €	
Majoration prise en charge sans réservation mercredi vacances			25,00 €
Majoration pour absence d'annulation de réservation les mercredis et vacances			40,00 €

Par mesure dérogatoire les familles dont l'enfant est scolarisé à Montigny-lès-Cormeilles mais n'habitant pas la Commune bénéficient d'un tarif au quotient familial pour les accueils du matin, du soir, du mercredi et des vacances.

SPORT				
Quotients / tarifs	Ateliers sportifs à la semaine	Ateliers sportifs à la semaine à partir d'un 2 ^{ème} enfant d'un même foyer à 50%	Ateliers sportifs maternelles (sans repas)	Ateliers sportifs maternelles à partir d'un 2 ^{ème} enfant d'un même foyer (sans repas)
A	57,89 €	28,94 €	25,22 €	12,61 €
B	59,23 €	29,61 €	29,61 €	14,81 €
C	66,90 €	33,45 €	32,90 €	16,45 €
D	76,77 €	38,38 €	37,29 €	18,64 €
E	82,25 €	41,12 €	39,48 €	19,74 €
EXT	120,61 €	60,31 €	60,32 €	30,16 €
Enfants en situation de handicap par 1/2 journée sans repas	6,17 €			

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260625-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Quotients / tarifs	École des sports tarifs à l'année	École des sports à partir d'un 2 ^{ème} enfant d'un même foyer à 50% tarifs à l'année
A	94,99 €	47,49 €
B	106,16 €	53,08 €
C	117,34 €	58,67 €
D	128,51 €	64,26 €
E	134,11 €	67,05 €
EXT	206,74 €	103,37 €

Pour l'école du sport, les inscriptions sont prises pour la saison complète. Pour une inscription entre janvier et mars, l'inscription sera due jusqu'à la fin de la saison, correspondante à deux trimestres. Pour une inscription au-delà du mois de mars le tarif sera calculé sur la base d'un trimestre.

	TARIF
Location box à vélo par an	31,50 €

JARDINS FAMILIAUX		
PARCELLES / TARIFS	Location jardin familial à l'année	Intervention de la Ville en cas de défaut d'entretien
45 à 54 m ²	66,95 €	195,70 €
55 à 64 m ²	82,40 €	247,20 €
65 à 74 m ²	95,79 €	288,40 €
> à 75 m ²	113,30 €	360,50 €

LOCATION TERRAINS DE TENNIS	
Durée / Terrain	Tarif location terrain de tennis
à l'heure	21,00 €
1/2 journée	63,00 €
Journée	105,00 €

LOCATIONS DE SALLES						
Durée / Salles / Tarifs	Salle Robert Ménière	Maison des associations	Salle de réunion Yves COPPENS	Salle Multi-activités ou COSEC	L'Atelier	Salle René-Char
À l'heure	60,00 €	80,00 €	80,00 €	178,50 €	80,00 €	180,00 €
Dont arrhes	18,00 €	24,00 €	24,00 €	53,55 €	24,00 €	54,00 €
1/2 journée	170,00 €	225,00 €	225,00 €	535,50 €	225,00 €	520,00 €
Dont arrhes	51,00 €	67,50 €	67,50 €	160,65 €	67,50 €	156,00 €
Journée	220,00 €	340,00 €	340,00 €	955,50 €	340,00 €	950,00 €
Dont arrhes	66,00 €	102,00 €	102,00 €	286,65 €	102,00 €	285,00 €
Du vendredi 12h au samedi 10h	183,75 €	252,00 €				
Dont arrhes	55,13 €	75,60 €				
Du samedi 12h au dimanche 17h	241,50 €	315,00 €				
Dont arrhes	72,45 €	94,50 €				
Du vendredi 12h au dimanche 17h	472,50 €	630,00 €				
Dont arrhes	141,75 €	189,00 €				
Pour toutes les locations de salles						
Heure de dépassement supplémentaire	120,00 €					
Forfait ménage non réalisé ou partiellement réalisé	360,00 €					
Forfait en cas de non rangement du mobilier mis à disposition	100,00 €					
Table dégradée (par table)	80,00 €					
Chaise dégradée (par chaise)	25,00 €					
Heure de mobilisation agent et/ou SSIAP	80,00 €					

CULTURE	
Cinéma	Tarifs
Entrée cinéma tout public	4,90 €
Entrée cinéma tarif réduit abonnements	2,85 €
Entrée cinéma tarif soirées spéciales	3,40 €
Entrée cinéma tarif scolaires et groupes	3,40 €
Ateliers d'animation / master class	5,40 €
Entrée école au cinéma	2,50 €
Entrée collège au cinéma	2,80 €
Carte d'abonnement cinéma	7,98 €
Ateliers vidéo par trimestre	37,00 €

Catégories spectacles	Tarifs	Tarifs réduits Ignymontains	Tarifs étudiants / moins de 25 ans / demandeurs d'emploi	Tarifs unitaires du billet pour l'achat de 4 spectacles
Catégorie A	37,00 €	31,50 €	26,50 €	26,50 €
Catégorie B	27,00 €	21,50 €	16,50 €	16,50 €
Catégorie C	22,00 €	16,50 €	11,50 €	11,50 €
Catégorie D	17,00 €	11,50 €	11,50 €	
Spécial spectacle « évènement »	16,00 €			

Spectacles programmés dans le cadre scolaire	Tarifs
Spectacles scolaires Montigny-lès-Cormeilles	3,20 €
Spectacles scolaires hors Montigny-lès-Cormeilles	4,00 €

Les tarifs des spectacles sont appliqués par saison culturelle et non pas par année civile.

ÉCOLE DE MUSIQUE						
Tarifs Annuels						
Quotient Familial	Éveil Musique, Théâtre ou Danse	Éveil Musique et Danse	Initiation / 1 Pratique Collective	2 initiations Musique et Danse	Formation Musique, Théâtre ou Danse	Formations multiples Musique et Théâtre ou Danse
A	90,52 €	178,54 €	144,83 €	289,65 €	202,46 €	311,64 €
B					251,29 €	367,78 €
C					296,86 €	447,54 €
D					342,45 €	527,31 €
E					377,18 €	606,55 €
Extérieur	255,18 €	501,62 €	408,29 €	816,58 €	553,24 €	885,89 €

Accusé de réception en préfecture
0953195242-20260628-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Tarifs Mensuels						
Quotient	Éveil Musique, Théâtre ou Danse	Éveil Musique et Danse	Initiation / 1 Pratique Collective	2 initiations Musique et Danse	Formation Musique, Théâtre ou Danse	Forfait mensuel formations multiples Musique et Théâtre ou Danse
A	10,06 €	19,84 €	16,09 €	32,18 €	22,50 €	34,63 €
B					27,92 €	40,86 €
C					32,98 €	49,73 €
D					38,05 €	58,59 €
E					41,91 €	67,39 €
Extérieur	28,35 €	55,74 €	45,37 €	90,73 €	91,50 €	166,17 €

Badge de l'école de musique, danse et théâtre non rendu	58,00 €
--	---------

Le tarif annuel est payable en une fois, soit la totalité de l'année scolaire en cours.

Pour les inscriptions en cours d'année, le tarif est appliqué au prorata temporis. Tout mois commencé est dû.

Le forfait mensuel est payable du mois d'octobre au mois de juin de l'année scolaire en cours pour un total de neuf mensualités, ou au prorata temporis pour une inscription en cours d'année. Tout mois commencé est dû.

PRÉVENTION	
Mon collègue en poche Quotient	Tarifs
A	29,87 €
B	40,17 €
C	54,08 €
D	70,04 €
E	90,64 €

JEUNESSE				
Quotients / Tarifs	SMJ Activité catégorie 1 < 10€	SMJ Activité catégorie 2 de 10 € à 20 €	SMJ Activité catégorie 3 de 20 € à 30 €	SMJ Activité catégorie 4 >30 €
A	1,63 €	3,27 €	6,34 €	12,68 €
B	2,39 €	4,79 €	9,30 €	15,64 €
C	3,14 €	6,16 €	11,96 €	18,30 €
D	3,90 €	7,69 €	14,94 €	21,28 €
E	4,65 €	9,22 €	17,90 €	24,24 €

Quotients / Tarifs	BIVOUAC 1 nuits	BIVOUAC 2 nuits	Mini-séjours 3 nuits	Séjours > 4 nuits
A	11,23 €	16,84 €	22,46 €	72,26 €
B	15,64 €	23,39 €	31,18 €	106,40 €
C	19,89 €	29,83 €	39,79 €	140,41 €
D	24,24 €	36,35 €	48,46 €	175,00 €
E	28,59 €	42,89 €	57,20 €	209,45 €

Les catégories des activités seront fixées en fonction de leur coût réel.

Les séjours sont payés en deux fois, 50 % lors de la validation de l'inscription puis 50 % le mois suivant le retour séjour.

Sorties familiales	Tarifs par personne
Moins de 6 ans :	Gratuité
De 6 ans à 15 ans :	4,74 €
Plus de 16 ans :	8,03 €

LOCATION DU STUDIO D'ENREGISTREMENT			
Publics / activités	Tarif horaire studio équipé	Tarif 1/2 journée (3h consécutives) studio équipé	Tarif journée (6h consécutives) studio équipé
Ignymontains	13,35 €	27,73 €	54,43 €
Non Ignymontains	22,59 €	46,22 €	92,44 €
Location salle élève/groupe inscrit à l'école de musique	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Publics / activités	Tarif horaire studio équipé avec technicien pour enregistrement	Tarif 1/2 journée (3h consécutives) studio équipé avec technicien pour enregistrement	Tarif journée (6h consécutives) studio équipé avec technicien pour enregistrement
Ignymontains	22,59 €	33,89 €	77,03 €
Non Ignymontains	27,73 €	53,40 €	106,80 €
Location salle élève/groupe inscrit à l'école de musique	Gratuité	Gratuité	Gratuité

CIMETIÈRES	
Funéraire	Tarifs
Concessions de 15 ans	175,10 €
Concessions de 30 ans	432,60 €
Concessions de 30 ans doubles	865,20 €
Concessions de 30 ans cinéraires	350,20 €
Cases de columbarium de 15 ans	849,75 €
Mise en caveau provisoire	50,47 €
Redevance de superposition de corps, de réduction et de réunion de corps	40,17 €

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260625-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

FERME PÉDAGOGIQUE	
Ateliers à la journée (soin des animaux, fabrication de pain, apiculture)	Tarifs
Scolaires et groupes extérieurs	154,50 €
Scolaires et groupes Ignymontains	Gratuité
Les après-midis de la ferme pour les Ignymontains (mercredi après-midi ou samedi après-midi) 12 enfants max sans le goûter	120,00 €
Les après-midis de la ferme pour les extérieurs (mercredi après-midi ou samedi après-midi) 12 enfants max sans le goûter	200,00 €

Occupation domaine publique divers				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Neutralisation ponctuelle	1 à 2 places	Place	Journalière	5,00 €
Neutralisation large	3 à 10 places	Place	Journalière	4,00 €
Bureau de vente	Projet immobilier	Forfait	Mensuelle	920,00 €
Redevance additionnelle	Non-respect de l'autorisation délivrée	Forfait	Journalière	150,00 €
Taxation d'office	Occupation du domaine public non autorisé	Forfait	Journalière	340,00 €
Emprise au sol	Mobilier urbain	m ²	Annuelle	31,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
Travaux				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Échafaudage	Trottoir ou façade	ml	Hebdomadaire	5,00 €
Emprise demi-chaussée	Travaux façade ou chantier	m²	Journalière	1,00 €
Emprise totale chaussée	Rue barrée, déviation	m²	Journalière	2,00 €
Grue fixe	Avec socle et contrepoids	Unité	Mensuelle sans prorata	300,00 €
Bétonnage pour grue	Dalle ou renfort voie/équipement	Forfait	Annuelle sans prorata	300,00 €
Butonnage	Façade à soutenir	m²	Journalière	1,50 €
Base vie chantier	Bungalow, WC, stockage	m²	Journalière	1,20 €
Occupation dont la surface est inférieure à 20 m²	Palissades - emprise de chantier /Sans utilisation de place de stationnement	m²	Hebdomadaire sans prorata	15,00 €
Occupation dont la surface est comprise entre 21 et 100 m²	Palissades - emprise de chantier /Sans utilisation de place de stationnement	m²	Hebdomadaire sans prorata	12,00 €
Occupation dont la surface est supérieure à 101 m²	Palissades - emprise de chantier /Sans utilisation de place de stationnement	m²	Hebdomadaire sans prorata	10,00 €
Occupation	Palissades - emprise de chantier / Majoration si utilisation de place de stationnement	Unité	Journalière	5,00 €
Signalisations ou barrières	Posées par la ville pour un tiers	ml	Journalière	8,00 €
Occupation pour stockage matériaux	Stockage de matériaux de construction	m²	Hebdomadaire sans prorata	10,00 €

Réseaux				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Travaux sur réseau eau (Hors intervention concessionnaire à tarification réglementée)	Tranchée, regard, branchement	ml	Journalière	0,80 €
Travaux sur réseau gaz (hors intervention GRDF)	Tranchée, regard, branchement	ml	Journalière	1,00 €
Sondage ou intervention gaz par tiers (non GRDF)	Tranchée, regard, branchement	ml	Journalière	1,00 €
Pose de coffret ou canalisation gaz à usage privé (hors réseau concessionné)	Pose coffrets, câbles	m²	Journalière	1,00 €
Occupation temporaire du domaine public pour travaux électriques non concessionnaires	Tranchée, regard, branchement	ml	Journalière	0,90 €
Poteaux ou coffrets provisoires (hors réseau public ENEDIS)	Alimentation chantier/équipe ment	Unité	Hebdomadaire sans prorata	15,00 €
Alimentation électrique de chantier	Groupe électrogène, raccordement provisoire privé	m²	Journalière	15,00 €

Commerce				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Terrasse	Restaurant / bar	m²	Annuelle sans prorata	50,00 €
Terrasse air libre saisonnière	Restaurant / bar	m²	Semestriel sans prorata	15,00 €
Présentoir	Devanture boutique	m²	Annuelle sans prorata	50,00 €
Étalage	Devanture magasin	m²	Annuelle	65,00 €
Distributeur automatique indépendant d'un bien immobilier	Alimentation, billets, etc.	Appareil	Annuelle	200,00 €
Commerce ambulant ponctuel	Camion marché, kiosque mobile, Food truck...	m²	Journalière	2,50 €
Commerce ambulant permanent	Camion fixe à horaires récurrents	m²	Mensuelle	15,00 €
Taxi	Véhicule de taxi /place	Place	Annuelle	270,00 €

Logistique - Livraison				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Livraison par grue mobile	Levage matériaux (camion-grue)	Unité	Forfait	80,00 €
Livraison par nacelle	Levage équipements légers	Unité	Forfait	50,00 €
Emprise logistique ou technique	Sur un espace public extérieur	Forfait	Journalière	7,00 €
Mise à disposition d'une salle pour usage technique ou logistique	Sur un équipement municipal	Unité	Journalière	10,00 €
Convoyeur de fond	Sur un espace public extérieur	Forfait	Annuelle	520,00 €
En cas de mobilisation d'agent municipal	Encadrement ou demande logistique	Agent	Heure	80,00 €

Évènementiel				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Emprise pour installation Cirque/manège/Théâtre de 1 à 20m²	Forfait d'emprise pour spectacle forain	Forfait	Semaine	90,00 €
Emprise pour installation Cirque/manège/Théâtre de 21 à 50 m²	Forfait d'emprise pour spectacle forain	Forfait	Semaine	125,00 €
Emprise pour installation Cirque/manège/Théâtre de 51 à 150 m²	Forfait d'emprise pour spectacle forain	Forfait	Semaine	240,00 €
Emprise pour installation Cirque/manège/Théâtre supérieure à 151 m²	Forfait d'emprise pour spectacle forain	Forfait	Semaine	325,00 €
Exposition	Véhicule, œuvre, etc.	m²	Journalière	5,00 €
Manifestation / festival	Stand, scène, etc.	m²	Journalière	1,50 €
Brocante / vide-greniers	Particulier ou associations	ml	Journalière	1,00 €
Animation associative	Stand info, sport, etc.	m²	Journalière	1,00 €

Culture - Audiovisuel				
Type d'occupation	Sous-type / détail	Unité de calcul	Durée / Fréquence	Tarifs
Tournage de film	Rue ou place publique	Forfait / jour (8h-20h)	Journalière	700,00 €
Tournage de film	Rue ou place publique	Forfait / nuit (20h-8h)- Dimanche ou Jour férié (8h-20h)	Journalière	1 000,00 €
Tournage de film	Intérieur des Bâtiments Publics	Forfait / jour (8h-20h)	Journalière	750,00 €
Tournage de film	Intérieur des Bâtiments Publics	Forfait / nuit (20h-8h)- Dimanche ou Jour férié (8h-20h)	Journalière	1 100,00 €
Tournage de film	Occupation sans activité	Forfait	Journalière	200,00 €
Montage / Démontage	Toutes activités culturelles ou audiovisuelles	Forfait	Journalière	250,00 €
Tournage Format court ou auto-produit	Rue ou place publique	Forfait	Journalière	75,00 €
Tournage Format court ou auto-produit	Intérieur des Bâtiments Publics	Forfait	Journalière	75,00 €
Stationnement véhicule technique	Camions, régie mobile/véhicule	Unité	Journalière	20,00 €
Prise de vue photographique en semaine	Mode, pub, presse, etc.	Forfait	Heure jour et nuit	120,00 €
Prise de vue photographique en week-end	Mode, pub, presse, etc.	Forfait	Heure jour et nuit	340,00 €
Prise de vue cinéma en semaine	Fiction, pub TV, etc.	Forfait	Heure jour et nuit	150,00 €
Prise de vue cinéma en week-end	Fiction, pub TV, etc.	Forfait	Heure jour et nuit	400,00 €

Insertions publicitaires dans le magazine municipal			
Insertions publicitaires dans le magazine municipal, montant HT par insertion pour une durée de :	11 numéros	6 numéros	1 numéro
2^{ème} de couverture			
1 page 22x27,5 cm	930,00 € HT	1 030,00 € HT	1 130,00 € HT
1/2 page 22x13,5 cm	480,00 € HT	580,00 € HT	680,00 € HT
3^{ème} de couverture			
1 page 22x27,5 cm	840,00 € HT	940,00 € HT	1 040,00 € HT
1/2 page 22x13,5 cm	400,00 € HT	500,00 € HT	600,00 € HT
4^{ème} de couverture			
1 page 22x27,5 cm	780,00 € HT	880,00 € HT	980,00 € HT
1/2 page 22x13,5 cm	380,00 € HT	480,00 € HT	580,00 € HT
Pages intérieures			
1 page 22x27,5 cm	750,00 € HT	850,00 € HT	950,00 € HT
1/2 page 22x13,5 cm	320,00 € HT	420,00 € HT	520,00 € HT
1/4 de page 11x6,87 cm	190,00 € HT	290,00 € HT	390,00 € HT

La taxe sur la valeur ajoutée s'ajoutera à ces tarifs selon le taux en vigueur.

Article 2 : De préciser que la présente délibération entre en application le 1^{er} septembre 2026.

Article 3 : De dire que les recettes seront versées au budget.

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité cette délibération par :

29 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS :

Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU (pouvoir), Florence MARQUES (pouvoir)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
La Conseillère municipale
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 26 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20260625-DEL26_084-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026